

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Avis relatif au Projet éolien de Fromentières

**De :** >

**Date :** 07/11/2023 à 16:45

**Pour :** "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

## **A l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Claude MAUPRIVEZ.**

Monsieur ,

Citoyen de la commune de Charleville 51120 , je vous adresse ma participation à l'enquête publique en cours sur le projet éolien de Fromentière .

Etant situé à moins de 6km du projet cité , je ne peux pas resté indifférent à cet implantation d'aérogénérateurs supplémentaires dans notre région ..

### **UNESCO**

La mission s'est donnée les moyens d'être reconnue en 2015 en adoptant la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du Bien , en déclarant cette zone d'engagement qui constitue l'environnement du Bien , avec cet ensemble géographique et historique cohérent représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise . Des mesures prises pour mettre en valeur le paysage , le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles .

Le développeur ne trouve rien de mieux que de projeter son projet dans un secteur situé dans la zone d'exclusion Il est claire que celui-ci ne respecte pas les recommandations qui lui sont prodiguées . Le Préfet de la Marne n'est pas écouté , les engagements de la mission sont mis à l'index avec les risques d'être fortement sanctionné ..

### **Pourquoi ???**

### **SATURATION**

Le sud ouest marnais subit depuis quelques temps un acharnement des promoteurs/développeurs qui n'hésitent pas en promettant monts et merveilles aux propriétaire terriens , aux élus locaux , ce qui malheureusement amène

à une saturation . Le **Trop c'est Trop** prend tout son sens . Pourtant même le conseil départemental dit stop aux éoliennes , en estimant avoir « fait sa part » Rien y fait .

Le SRADDET Grand Est qui a pour objectif de favoriser le développement des filières des énergies renouvelables précise de tenir compte des spécificités des territoires notamment en matière de préservation des paysages et des patrimoines emblématiques . Le document précise dans le cas de l'énergie éolienne que le développement sur le territoire doit d'effectuer dans le respect de la qualité paysagère . Il est préconisé qu'une attention et une vigilance

particulière doivent être portées quand aux phénomènes d'encerclement et de saturation .

### **A quoi bon écrire cela pour rester sans effet !!!**

### **RISQUES**

Destruction du cadre de vie avéré , de jour comme de nuit .

Un état de complet bien-être physique , mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Définition a retenir .. impacts sur la santé .

Pour certaines personnes les infrasons , le bruit des pales passant au bas du mât lorsque nous sommes dans le vent

dominant . ressentit sur des distances importantes .

L'érosion des pales notoires , jamais prise en compte , déposant en fines particules aux pieds de chaque aérogénérateur

venant polluer les sols par kilogramme .. Des questions sur ces domaines mériteraient des réponses et des réactions ..

Les bruits reconnus , mais minimisés , bien entendu Ne plus pouvoir dormir fenêtres ouvertes en été , ou volets Ouverts en hivers cause clignotements incessants , et non coordonnés entre les différents parcs ..

Mal-être , nausées , vertiges ... en fonction des sensibilités ...

Les différents impacts sur la biosphère ,avifaune migratrice et nicheuse sous évalués et engagements de contrôles non vérifiés ..

Nombreux témoignages sur la dévalorisation immobilière des biens des habitants limitrophes surtout , mais pas que !!

**Manque de respect notoire .**

**ENERGIE .**

Une production d'énergie plus que discutable .

**Il suffit** de suivre au quotidien les résultats sur EcoMix , source EDF RTE de la production d'électricité par filière pour s'apercevoir que les éoliennes ( plus de 9000 en France ) ont fournis avec difficulté moins de 8% de la consommation nationale en 2022 ..

Tout cela !! et ce n'est pas clos

**Tout cela pour ça ...**

**Il serait incohérent de ma part d'accorder tout crédit face à tout cela .**

**Au nom de l'ASERC-51 ( Association Sauvegarde Environnement des Riverains de Charleville )** je m'oppose fermement à ce projet de parc éolien de Fromentières .

Monsieur Claude MAUPRIVEZ , en temps que Commissaire Enquêteur , nous vous demandons , L'ASERC-51 et moi-même,  
de bien vouloir prendre en compte cette opposition ..

Bien cordialement .

G.DUMONTEL

Président de l'ASERC-51

Le 07 novembre 2023

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows